



PANORAMA DE PRESSE

06/07/2010

CGT

Sommaire

Actualité sociale (3 Documents)

01Net.com - 05/07/2010 - [France Télécom signe un contrat social à 900 millions d'euros](#) (710 mots)

10 000 recrutements et une enveloppe de 900 millions d'euros sur trois ans... Stéphane Richard, directeur général de l'opérateur, fait de « la reconquête des salariés » sa priorité.

Aujourd'hui en France - 06/07/2010 - [4100 postes en moins à Air France](#) (485 mots)
AÉRONAUTIQUE. La compagnie aérienne réduit la voilure, après un exercice 2009 calamiteux. Un plan de suppression de postes a été présenté hier.

La Tribune - 06/07/2010 - [Cinq dossiers chauds en attente](#) (677 mots)
Rémy Pflimlin va retrouver un groupe en pleine réforme. Il devra avancer ou trancher très vite sur plusieurs chantiers en suspens.

Protection sociale (6 Documents)

L'Humanité - 06/07/2010 - [Matériaux pour un débat sérieux sur les retraites](#) (485 mots)

Pierre Concialdi décrypte les idées fausses à la base du catastrophisme gouvernemental et avance des propositions argumentées pour une réforme progressiste du système social.

Les Echos - 06/07/2010 - [« La France n'a jamais accompli un effort aussi considérable »](#) (1424 mots)

...

L'Humanité - 06/07/2010 - [Mieux répartir l'effort fiscal est un enjeu de justice](#) (406 mots)

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2011, François Baroin se veut rassurant sur l'éventualité d'une augmentation d'impôts en 2011. Dans le même temps, il affiche une très grande détermination...

Les Echos - 06/07/2010 - [Logement, emploi : les aides qui seront revues à la baisse](#) (147 mots)

Une interview de François Baroin, ministre du Budget. Révision à la baisse des subventions pour l'emploi de salariés à domicile et pour le logement étudiant. L'aide aux handicapés augmentera moins vite que prévu

Les Echos - 06/07/2010 - [Une rigueur bien inoffensive](#) (1166 mots)
JEAN-FRANCIS PÉCRESSÉ EST ÉDITORIALISTE AUX « ECHOS ». ...

Les Echos - 06/07/2010 - [L'assurance-maladie préconise 2,2 milliards d'euros d'économies](#) (604 mots)

Pour limiter la croissance des dépenses à 2,9 % l'an prochain, l'assurance-maladie propose, dans un rapport qui sera examiné jeudi, de réduire les tarifs des biologistes, les prix des médicaments ou les honoraires des orthodontistes.

Europe et international (2 Documents)

Europe Information - 06/07/2010 - [L'ELDR MISE SUR LE VIEILLISSEMENT ACTIF](#)

(518 mots)

Le parti européen des libéraux, des démocrates et des réformateurs (ELDR) n'a pas attendu le livre vert de la Commission européenne sur l'avenir des pensions (annoncé maintenant pour le 7 juillet) po...

Europe Information - 06/07/2010 - [LA COMMISSION OUVRE LE CHANTIER DE LA RÉFORME DES SYSTÈMES DE RETRAITE](#) (2012 mots)

D'abord annoncé pour le 23 juin, la Commission européenne publiera son Livre vert sur l'avenir des pensions le 7 juillet. Selon un premier jet, obtenu par Europolitique il y a plusieurs semaines, l'e...

Actualité sociale



Edition de 01net.

Lundi 5 Juillet 2010 - 15:44

France Télécom signe un contrat social à 900 millions d'euros

10 000 recrutements et une enveloppe de 900 millions d'euros sur trois ans... Stéphane Richard, directeur général de l'opérateur, fait de « la reconquête des salariés » sa priorité.

Bonne nouvelle, France Télécom recrute ! Après quinze ans de dégraissage, l'opérateur historique renoue avec les embauches. Sur la lancée des 3 500 recrutements annoncés cette année, 10 000 recrues au total rejoindront le groupe en France d'ici à fin 2012. Tout un symbole pour un groupe en proie à une crise sociale sans précédent depuis la recrudescence des suicides de l'automne dernier.

Ce prévisionnel soutenu devrait permettre de stabiliser les effectifs alors que le cabinet Oddo anticipait, lui, un recul de 3000 employés par an. Il répond aussi au choc démographique qui se profile. Avec une moyenne d'âge de 47 ans, la pyramide des âges de France Télécom est on ne peut plus vieillissante. A l'horizon 2018-2020, plus de la moitié des salariés auront quitté l'entreprise.

35 % de femmes dans les comités de direction

Au-delà de cet apport de sang neuf, Stéphane Richard a consacré, ce matin, près de la moitié de la présentation de son plan stratégique « Conquêtes 2015 » au volet social. Le nouveau directeur général de France Télécom entend ni plus ni moins signer un nouveau contrat social avec les 181 000 collaborateurs du groupe. Doté d'une enveloppe de 900 millions d'euros sur trois ans, ce pacte répond sur certains points au constat accablant dressé par l'enquête du cabinet

Technologia.

Pour répondre à la faillite du management, les membres du comité exécutif partiront à la rencontre des 10 000 managers en France d'ici la fin de l'année. Un programme de formation sur mesure baptisé « Orange Campus » verra le jour en 2011 sur un premier site à Montrouge en janvier, Marseille, Bordeaux, Rennes et Nancy suivront dans la foulée. France Télécom insufflera aussi un vent de mixité en portant à 35 %, la proportion de femmes dans les instances dirigeantes d'ici 2015.

50 M€ pour améliorer l'informatique interne

Du côté des opérationnels, les parcours professionnels tiendront compte de la pénibilité au travail. Un salarié exerçant un métier usant, en centre d'appels par exemple, se verra proposer une évolution de carrière différente. Plus de 170 nouveaux postes de gestionnaires RH seront créés pour renforcer la fonction ressources humaines de proximité.

Particulièrement décriés dans l'enquête Technologia, les systèmes d'information vont être simplifiés et certaines applications clés reconstruites. 20 % du budget informatique (50 M€) sera consacré à cette refonte.

Enfin, un baromètre social permettra de mesurer les efforts accomplis. La part de rémunération variable des 1 000 cadres dirigeants sera d'ailleurs en partie indexée sur un indicateur social. Stéphane Richard est

néanmoins conscient qu'il s'agit d'un chantier de longue haleine. Il demande d'être jugé sur la durée.

(Demain, la suite du projet Conquêtes 2015 de France Télécom : la stratégie marché)

La crise sociale en six dates

10 septembre 2009. 23ème suicide en dix-huit mois. Un plan d'urgence est annoncé : suspension des réorganisations, formation des cadres, ouverture de négociations sur le stress...

5 octobre 2009. Louis-Pierre Wenes, directeur général adjoint en charge de la France chez France Télécom, démissionne.

14 décembre 2010. Le cabinet Technologia présente les résultats du questionnaire auquel 80 000 salariés ont répondu. Un quart d'entre eux se disent « en situation de risque ».

25 février 2010. Nouveau comité exécutif. Olivier Barberot est maintenu à la direction des ressources humaines pour mener les négociations en cours. Mais son successeur est désigné : Bruno Mettling, ancien membre du cabinet de Dominique Strauss-Kahn à Bercy.

8 mars 2010. Le cabinet Technologia remet son rapport d'étape sur la prévention du stress et préconise plus de 100 propositions pour éradiquer le malaise social.

7 mai 2010. Des accords sur le stress et l'intéressement sont signés par une majorité de syndicats.

Xavier Biseul

Mardi 6 Juillet 2010

ACTU

4100 postes en moins à Air France

AÉRONAUTIQUE. La compagnie aérienne réduit la voilure, après un exercice 2009 calamiteux. Un plan de suppression de postes a été présenté hier.

Le trafic repart et pourtant Air France taille dans ses effectifs. D'ici à 2013, la compagnie aérienne prévoit de supprimer 4 109 postes, soit une baisse d'environ 8 % des effectifs, comparé aux chiffres d'avril. L'entreprise comptera alors 47 694 salariés contre près de 57 000 il y a encore deux ans. Cette sévère cure d'amaigrissement a été présentée hier lors du comité central d'entreprise.

La direction, qui refuse de s'exprimer sur « une décision discutée en interne avec les syndicats », précise néanmoins qu'il « s'agit uniquement de départs naturels ». Sous-entendu : Air France, qui souhaite par-dessus tout éviter une grève massive au moment où l'activité se redresse doucement (son trafic passagers a augmenté de 4,3 % en mai et son activité cargo de 8,7 %), n'envisage pas de licenciements secs. Version confirmée par les partenaires sociaux à la sortie de la réunion.

« L'entreprise prévoit des sureffectifs qui doivent être compensés », entre autres « par le gel de certaines embauches et des transferts en interne », indique Cyril Jouan,

délégué CFDT.

Le plan de départs volontaires de 1 800 salariés de l'exploitation (escales, pistes, etc.), clos en mai, est également inclus dans le calcul d'Air France, qui fonde ses prévisions d'emplois sur « une hypothèse de reprise d'activité progressive et mesurée à compter de l'été 2011 ».

Du coup, le nombre de 4 109 n'est pas gravé dans le marbre. « Si la reprise est vraiment au rendez-vous, il va forcément diminuer. Une nouvelle réunion sur le sujet est prévue en novembre avec la direction », confie Francis Martin (CGT).

D'après le document, les employés de l'activité commerciale, les personnels d'escale, surtout en province, et les salariés du fret sont les premiers visés dans les trois années à venir. En revanche, selon les syndicats, plusieurs centaines d'embauches sont prévues chez les mécaniciens, les stewards et les hôtesses.

Même si le gros de la crise dans l'aérien est passé, Air France n'a pas d'autre choix que de continuer à dégraisser pour se remettre à flot. Et

pour cause, elle a enregistré six trimestres de perte consécutifs. Pire encore : l'attelage Air France-KLM a connu une perte nette d'1,5 milliard d'euros pour son exercice 2008-2009. Et ce, alors que les compagnies à bas coûts, easyJet et Ryanair en tête, ne cessent de la concurrencer féroceement sur les vols court et moyen-courriers. Mais les partenaires doutent des choix des dirigeants pour redresser la barre. A commencer par la CGT. « En diminuant les effectifs, des problèmes sur la qualité des services proposés aux clients risquent de se poser, alors que c'est justement ce qui doit nous permettre de nous démarquer des low-cost », estime Francis Martin.



SÉBASTIEN LERNOULD



Edition de La Tribune

Mardi 6 Juillet 2010

Technos et Médias

Cinq dossiers chauds en attente

Rémy Pflimlin va retrouver un groupe en pleine réforme. Il devra avancer ou trancher très vite sur plusieurs chantiers en suspens.

NÉGOCIATIONS SOCIALES

Changement de présidence ou pas, les négociations sur la nouvelle convention collective devaient s'interrompre de mi-juillet au 15 août. La récente décision de la cour d'appel de Paris donne jusqu'à février 2012 pour achever les discussions. Rémy Pflimlin a l'expérience de négociations musclées avec la CGT du Livre, chez Presstalis, mais il trouvera à France Télévisions un paysage syndical compliqué (les autres syndicats contre la CGT), alors que les instances représentatives de la nouvelle entreprise doivent être élues et que les nouvelles règles sur la représentativité vont faire disparaître plusieurs syndicats. L'équipe Carolis pouvait négocier avec la CGT, qui était en position de signer seule un accord. S'il ne reste que 3 syndicats représentatifs, le jeu d'alliance sera plus complexe. On dit que Rémy Pflimlin viendra avec l'actuel DRH de Radio France, Patrick Papet. Le Syndicat des journalistes avertit : « Les salariés se souviennent d'une période où les « ressources inhumaines » devenaient une logique d'entreprise. »

ORGANISATION

La fusion des chaînes et des 49 sociétés du groupe France Télévisions en une entreprise unique ne sera pas remise en cause. Inscrite dans la loi, elle doit être source de

synergies et d'efficacité. Mais les « lobbys » de la création sont montés au créneau contre le « guichet unique » des unités de programmes par genre (fiction, documentaire...), communes à l'ensemble des chaînes. « Pour conforter leur identité, France Télévisions doit mettre en oeuvre une organisation décentralisée », a enjoint lundi la SACD, société d'auteur. Rémy Pflimlin est donc sommé de revoir le réglage de l'autonomie des directions de chaque chaîne en matière de programmes. Même sujet pour les 24 antennes de proximité de France 3, qui rapportent à 4 pôles de gouvernance.

RELATIONS PRODUCTEURS

L'un des buts de la nouvelle organisation était de limiter le pouvoir des producteurs indépendants sur France Télévisions, en empêchant qu'ils proposent à une chaîne ce qu'une autre leur avait refusé, en négociant sur le coût réel d'un programme, quelle que soit la chaîne qui le diffuse. La personnalité de l'homme de programmes qui accompagnera Rémy Pflimlin sera un indicateur du rapport avec les producteurs. Et elle dira aussi s'il est prêt à chercher auprès d'eux des programmes innovants, pour « prendre le virage de la modernité », une pique d'un observateur contre le « virage éditorial » vers le culturel lancé par Patrick de Carolis et Patrice Duhamel, jugé un peu trop passéiste.

PUBLICITÉ ET RÉGIE

À en croire « Le Monde », Rémy Pflimlin serait partisan d'aller au bout de la suppression de la publicité sur France Télévisions, y compris dans la journée, dès 2012. Devant les parlementaires, inquiets des conséquences de ce nouveau trou dans le budget, il devra justifier sa position. Mais c'est l'Élysée et le Parlement qui trancheront in fine. Si la publicité est supprimée, il devra céder la régie publicitaire et reprendre les négociations avec Stéphane Courbit, producteur de télévision, ami du président, opérateur de paris en ligne. Un dossier qui reste sensible.

BUDGET

Tout président de France Télévisions doit batailler avec Bercy. Avec plus de 50 millions d'euros d'avance sur ses prévisions en recettes publicitaires, France Télévisions s'attend à une retenue sur sa dotation budgétaire 2010 de 450 millions. L'an passé, elle s'en était sortie avec une retenue de 35 millions. Cette année, Bercy a prévenu que tout surplus de publicité serait déduit de la dotation. Mais le nouveau président bénéficiera peut-être d'un état de grâce.

I. R.

Protection sociale

Mardi 6 Juillet 2010

Tribune Idées

Matériaux pour un débat sérieux sur les retraites

Pierre Concialdi décrypte les idées fausses à la base du catastrophisme gouvernemental et avance des propositions argumentées pour une réforme progressiste du système social.

Pierre Concialdi. éditions Lignes de Repères, 2010, 12 euros.

D'entrée, l'auteur, économiste à l'Institut de recherches économiques et sociales, dénonce le catastrophisme dans lequel le gouvernement s'efforce d'enfermer le débat sur les retraites, tout en l'isolant des autres graves questions résultant du développement de la crise systémique (chômage massif, précarisation étendue, baisse du pouvoir d'achat). Il réclame un projet alternatif et progressiste traitant le problème dans une perspective de civilisation. Il procède à une analyse critique et rigoureuse de l'état des lieux du système de retraites à partir notamment des données du Conseil d'orientation des retraites (COR), tord le coup à bien des idées fausses. Tout d'abord, concernant la démographie, la population de la France, comme l'espérance de vie, doit continuer à croître. Mais il existe de graves inégalités sociales devant la mort, dans le niveau des retraites,

l'état de santé de sa population âgée est mauvais. L'auteur dénonce les manipulations gouvernementales (utilisation des chiffres du passé pour parler de l'avenir, catégories contestables, utilisation de ratios qui déforment l'évaluation de la charge à venir des retraites, comparaisons internationales abusives, non-prise en compte de l'impact de la crise, etc.

Personne ne nie le besoin de financement des retraites. Patronat et gouvernement en ont fait une arme de guerre spéculant sur « des déficits abyssaux » pour aligner à la baisse la couverture sociale. Une analyse très claire est donnée de la répartition et de la capitalisation, de ses coûts et aléas, alors que le pouvoir et le patronat veulent la promouvoir pour satisfaire les appétits du capital financier. Pierre Concialdi se prononce pour le plein-emploi, la réduction de la durée du travail, la valorisation des temps sociaux non marchands, la prise en compte de la pénibilité et la prise en charge de la

dépendance, et dénonce l'absence d'un véritable débat démocratique et les simulacres de concertation. Il avance des propositions pour une réforme progressiste, pour que certains paramètres soient mieux connectés aux réalités de l'emploi et tiennent mieux compte de l'évolution des temps sociaux. La gabegie fiscale du gouvernement est réprouvée ainsi que les cadeaux au capital et la taxation des grands profiteurs est souhaitée. L'auteur examine surtout plusieurs variantes d'augmentation de la cotisation sociale. Il leur attribue une valeur heuristique. Dans ces scénarios, les progrès de pouvoir d'achat seraient probablement insuffisants au regard des besoins sociaux insatisfaits. Voici un ouvrage qui apporte des matériaux consistants pour un débat sérieux.

n ÉCONOMIE

Jean Magniadas, économiste et syndicaliste.

Mardi 6 Juillet 2010

France

FRANCOIS BAROIN MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DE LA RÉFORME DE L'ETAT

« La France n'a jamais accompli un effort aussi considérable »

Question : Vous allez ouvrir cet après-midi à l'Assemblée le débat sur la préparation du budget 2011. Quel message souhaitez-vous faire passer aux députés ?

Il est extrêmement clair et simple : il s'agit de ramener le déficit public de 8 % du PIB cette année à 6 % l'an prochain. C'est un objectif intangible et absolu et nous nous donnerons tous les moyens nécessaires d'y parvenir. Je ne cache pas sa difficulté : la France n'a jamais accompli un effort aussi considérable, y compris pour se « qualifier » à l'euro au milieu de la décennie précédente. Toutes les économies qui ont été décidées sur les dépenses et toutes celles qui le seront en matière fiscale à la fin de l'été correspondent à cet objectif. Mais, le plus important, c'est la réforme des retraites. Sans réforme, il est totalement illusoire de penser que l'on pourra redresser nos finances publiques. Cela représente 1,2 point de déficit structurel et 10 points de dette en moins à l'horizon 2020. Un enjeu considérable.

Question : Comment se répartissent les efforts ?

Entre 2010 et 2011, ce sont 40 milliards d'euros qu'il faut trouver. Un premier volet, à hauteur de 15 milliards, correspond à la non-reconduction des mesures du plan de relance. Le rattrapage des recettes fiscales après la crise devrait, second volet, ramener 11 milliards d'euros. Est-ce crédible ? Oui, l'an dernier, l'impôt sur les sociétés a baissé de 60 % et les droits de mutation (qui dépendent du marché immobilier) de 30 % ; il n'y a aucune raison que cela

dure. Les économies dans les dépenses de tous les acteurs publics, troisième et dernier volet, représenteront 14 milliards d'euros.

Question : Mais ces efforts ne devront-ils pas être plus importants si la croissance, comme c'est probable, n'atteint pas le niveau prévu de 2,5 % ?

Ce qui n'est pas négociable, c'est l'objectif de ramener le déficit public à 6 % du PIB l'an prochain. Nous nous adapterons si c'est nécessaire, y compris en réalisant des efforts supplémentaires par rapport à ce qui est prévu.

Question : Outre le gel des dépenses des ministères et du point d'indice du salaire des fonctionnaires, vous prévoyez un effort de 4 milliards d'euros sur les dépenses d'intervention. Combien de missions vont être touchées ?

Sur les 30 missions de l'Etat, près de la moitié va voir ses crédits baisser. Nous souhaitons que l'effort porte sur ceux qui ont le plus de moyens.

Question : Parlons concrètement. Cela implique-t-il, par exemple, une remise en cause des aides pour l'emploi d'un salarié à domicile ?

En partie seulement. L'aide à domicile fait l'objet de deux avantages, l'un social et l'autre fiscal. Nous ne souhaitons pas toucher spécifiquement à la réduction d'impôt. Mais nous allons supprimer l'abattement de 15 points sur les exonérations sociales, proposé aux ménages qui déclarent leur employé au salaire réel. Cela représente une économie d'environ 300 millions

d'euros annuels. Nous allons également supprimer l'exonération de cotisations patronales proposée jusqu'au niveau du SMIC aux associations et aux structures agréées. Elle s'appliquait, depuis 2006, aux rémunérations versées aux salariés assurant des services à la personne.

Question : Les aides au logement sont-elles revues en baisse ?

Nous supprimons la possibilité donnée aux étudiants et à leurs parents de cumuler l'aide personnalisée au logement (APL) et la demi-part fiscale pour enfant à charge. Il faudra choisir entre l'une et l'autre. Les partenaires sociaux, via Action logement (anciennement 1 % logement), continueront de cotiser à l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et à l'Agence nationale de rénovation urbaine (Anru) à hauteur de 1,25 milliard d'euros annuels. Les bailleurs sociaux, quant à eux, vont devoir mobiliser 340 millions d'euros supplémentaires au profit de la construction de logements sociaux.

Question : Dans un contexte de chômage élevé (9,5 %), les aides à l'emploi échappent-elles à l'effort général ?

Nous maintenons le même niveau d'effort, au moins l'an prochain. Les crédits de la mission travail et emploi atteindront encore 10 milliards d'euros en 2012 et 9,1 milliards d'euros en 2013. Le nombre d'emplois aidés va passer de 400.000 à 340.000 l'an prochain. Nous allons progressivement réduire le taux de subvention de l'Etat. Dès cette année, la part du salaire payée par l'Etat sera ramenée de 90 % à 80 %, ce qui est

encore très élevé.

Question : Ne faut-il pas remettre en question la baisse de la TVA dans la restauration étant donné la gravité de la crise des finances publiques ?

Ce n'est pas d'actualité, car il faut un minimum de stabilité. Cette mesure est récente. Cela dit, pour le ministre du Budget que je suis, cette TVA réduite reste une très grosse niche fiscale. A terme, il faudrait certainement créer un taux intermédiaire, proche de 10 %, mais rien ne sera fait avant la prochaine élection présidentielle. En effet, seul un candidat ayant pris cet engagement devant les Français peut porter une telle mesure. En attendant, nous supprimerons dès 2011 un avantage dont bénéficient les restaurateurs, l'exonération de charges sociales sur les repas pris par leurs employés sur le lieu de travail. C'est une économie de 150 millions d'euros pour les comptes sociaux.

Question : Les prestations sociales seront-elles affectées elles aussi ?

Le budget protégera les plus fragiles d'entre nous. On ne touchera pas aux minima sociaux comme le RSA. L'allocation aux adultes handicapés sera bien augmentée de 25 %, mais en six ans au lieu de cinq. Elle sera revalorisée de 3 % l'an prochain, au lieu des 4,5 % prévus. Le rattrapage

aura lieu en 2012 et 2013.

Question : L'assurance-maladie vient de proposer 2,2 milliards d'euros de mesures d'économies pour l'an prochain [lire page 4]. Est-ce suffisant ? Quel type de mesures peut-on prendre ?

C'est bien l'ordre de grandeur des économies à décider pour tenir l'objectif national de dépenses d'assurance-maladie à 2,9 % tel qu'annoncé par le président de la République lors de la conférence sur le déficit. Les mesures seront définies dans la loi de financement de la Sécurité sociale qui sera présentée fin septembre.

Question : Comment qualifiez-vous le plan français par rapport à ce que font les Allemands et les Britanniques ?

François Fillon a annoncé un plan de 100 milliards d'euros sur trois ans, les Allemands de 80 milliards sur quatre ans. Nous aurons diminué le nombre de fonctionnaires de 200.000 sur six ans, eux de 15.000... Le gel du point d'indice pour l'année prochaine est visible et extrêmement concret ! Le procès parfois fait à la France ne tient pas. Les Allemands sont plus audibles parce qu'ils ont toujours eu un préjugé favorable en matière de finances publiques. Nous allons faire en sorte que la France en dispose

aussi à l'avenir. La révision constitutionnelle en préparation devrait nous y aider.

Question : La contribution de la France à l'Union européenne va augmenter afin de financer, notamment, l'augmentation de la rémunération des agents européens de 6 %. Acceptez-vous cette décision ?

Elle est inacceptable. Bruxelles doit faire des propositions rapidement pour revoir cette enveloppe à la baisse.

Question : Alain Minc, considéré comme proche de Nicolas Sarkozy, a indiqué la semaine dernière que la France n'échappera pas à une hausse de 2 points de TVA...

Nous agissons d'abord et avant tout sur les sources de dépenses et non sur l'augmentation générale d'impôts directs ou indirects.

**PROPOS RECUEILLIS PAR
VINCENT COLLEN, LUCIE
ROBEQUAIN ET DOMINIQUE
SEUX**

François Baroin
ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat

Tous droits réservés : Les Echos
6398A3748DE0DF0A15151490FC04D1AD2F30040FB4AB8D3C948EF2B

Diff. 140 313 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

Mardi 6 Juillet 2010

Tribune Idées

Mieux répartir l'effort fiscal est un enjeu de justice

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2011, François Baroin se veut rassurant sur l'éventualité d'une augmentation d'impôts en 2011.

Dans le même temps, il affiche une très grande détermination à s'attaquer aux dépenses afin de donner une nouvelle preuve d'allégeance aux marchés et aux agences de notation. A première vue, on pourrait se dire « moins je paye d'impôts mieux je me porte. » Cette idée est erronée, les impôts et les cotisations sociales financent les services publics et notre système de protection sociale. Ils permettent ainsi une redistribution des richesses et réduisent les inégalités. La moitié des Français ne payent pas d'impôts sur le revenu, alors qu'ils acquittent la TVA sur chacun de leurs achats, ou la TIPP à

chaque passage à la pompe à essence ! Ce qui peut représenter 15 % des revenus des ménages modestes.

Quant à l'impôt sur le revenu, il est progressif (plus on perçoit de revenus et plus le taux d'imposition est important). C'est pourquoi il est la cible du gouvernement et du patronat (diminution du nombre de tranches, et baisse des taux pour les hauts revenus). Cet impôt représente 18 % des recettes fiscales contre 47 % pour la TVA !

Les plus grosses fortunes se partagent une part toujours plus grande des richesses produites et profitent des baisses d'impôts et des moyens de défiscalisation. Le « coup de rabot » de 7,5 milliards n'inversera pas cette tendance (les niches fiscales représentent 75 milliards d'euros de manque à gagner). Réhabilitons

l'impôt sur le revenu et sa progressivité ! Supprimons le bouclier fiscal, limitons les niches, taxons d'avantage les revenus financiers et baissions la TVA ! Mieux répartir l'effort est un enjeu de justice. Taxer d'avantage les plus riches qui ont un penchant à l'épargne et libérer du pouvoir d'achat pour les plus modestes est aussi vital pour l'efficacité économique. Loin de nous faire peur, l'impôt, une idée révolutionnaire au cœur des solutions à la crise !

Alexandre Derigny, secrétaire de la fédération des finances cgt ET membre de la commission exécutive nationale du syndicat des finances publiques cgt.

Mardi 6 Juillet 2010

Une

Logement, emploi : les aides qui seront revues à la baisse

• **Une interview de François Baroin, ministre du Budget· Révision à la baisse des subventions pour l'emploi de salariés à domicile et pour le logement étudiant· L'aide aux handicapés augmentera moins vite que prévu**

L'assainissement des finances publiques implique des efforts considérables qui n'ont encore « jamais été accomplis », prévient François Baroin, ministre du Budget, dans une interview aux « Echos ». Les exonérations sociales pour l'emploi de salariés à domicile sont remises en cause, doit-il annoncer aux députés cet après-midi, à

l'occasion du débat d'orientation budgétaire. L'aide au logement des étudiants ne sera plus cumulable avec la demi-part pour enfant à charge. Quant à l'allocation aux adultes handicapés, elle augmentera moins vite que prévu. 340.000 contrats aidés sont budgétés l'an prochain, au lieu de 400.000 cette année. Pour la Sécurité sociale, l'assurance-maladie

préconise 2,2 milliards d'euros d'économies pour l'an prochain.

Tous droits réservés : Les Echos
8597E3C58FE0B60625FB1970FF04213F26C0270E549F809E7F0AA27

Diff. 140 313 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

Mardi 6 Juillet 2010

Idées

JEAN-FRANCIS PÉCRESSE

Une rigueur bien inoffensive

La bagatelle de 45 milliards d'euros à économiser en trois ans dans le budget de l'Etat, des salaires gelés dans la fonction publique, encore 30.000 postes de fonctionnaires en moins chaque année, l'administration passée au peigne fin et, pour le symbole, des cabinets ministériels astreints à la sobriété : pas de doute, aux yeux de l'opinion, c'est bien un vrai plan de rigueur que le gouvernement impose au pays. Et peu importe que les taux des impôts ne soient pas relevés. Comme les avantages fiscaux vont être rognés, cela revient au même. Lors du débat annuel, aujourd'hui, à l'Assemblée nationale, sur les orientations en matière de finances publiques, le ministre du Budget, François Baroin, s'efforcera, sans prononcer le mot « rigueur », de bien faire passer l'idée aux marchés et aux Européens. L'opposition parlementaire, elle, dramatisera à souhait un insupportable plan d'austérité.

L'objectif affiché n'est-il pas, après tout, de réduire le déficit public de 100 milliards d'euros en trois ans, afin de le ramener de 8 % du PIB fin 2010 à 3 % du PIB fin 2013 - la limite imposée (car jugée soutenable) par un traité oublié du nom de Maastricht ? L'ambition est louable. Seulement, le résumé « plan de rigueur » est bien insuffisant pour qu'elle se réalise. La concrétisation des engagements pris est d'abord assez improbable. Avec une détermination certes inhabituelle, l'exécutif entend limiter l'évolution de la masse des dépenses publiques (Etat, Sécurité sociale, collectivités locales) à 0,6 % l'an hors inflation, en

moyenne, en 2011, 2012 et 2013. Quand bien même la stricte maîtrise des crédits budgétaires est le cœur de la stratégie budgétaire depuis 2004, l'ensemble des dépenses publiques continue de croître de 2,2 % l'an depuis dix ans...

Longtemps, les « dépenses fiscales » telles que les crédits d'impôt ont permis de contourner les verrous posés sur les lignes de crédits budgétaires. Avec la chasse aux niches fiscales, ce ne sera plus le cas. Demeure, en revanche, la principale « fuite d'argent », celle qui provient de la Sécu et des communes. Ni la réforme des retraites (4 milliards d'euros d'économies seulement en 2013), ni l'inflexion prévue dans l'évolution des dépenses maladie (autour de 3 % l'an tout de même), ni le gel des dotations aux collectivités (il porte sur 50 milliards d'euros seulement) ne permettent de penser que les dépenses des administrations sociales et locales, qui pèsent 65 % de la dépense publique, vont subitement se stabiliser à leur niveau actuel. Pour y parvenir, il faudrait déjà présenter les 15 milliards d'euros d'économies annuelles sur les dépenses sociales rendues nécessaires à l'horizon 2013 par le programme de stabilité transmis en début d'année à Bruxelles.

L'hypothèse de maîtrise de la dépense publique est ensuite soumise à de gros facteurs de risque, dont le principal est lié aux taux d'intérêt. Encore très bas aujourd'hui, ceux-ci allègent la charge de remboursement de la dette. Mais, s'ils remontaient de seulement un demi-point d'ici à 2013, alors, ce ne sont plus 45 milliards

mais 75 milliards d'euros qu'il faudrait économiser pour stabiliser la dépense publique, a calculé la Cour des comptes (1). Outre qu'elle ne semble pas des plus probables, la maîtrise annoncée des dépenses publiques serait bien incapable de produire, en trois ans, la baisse escomptée des déficits, fût-elle combinée à une envolée des plus-values fiscales. Ce qui était déjà douteux avant la crise est devenu hors d'atteinte après, tant s'est accru l'écart de niveau entre le volume des dépenses et celui des recettes.

En 2009, conséquence du plan de relance et des politiques sociales, le poids de la dépense publique a gonflé de 3,2 points de PIB, à 56 %. Or, à la fin de 2010, la France aura perdu 6 points de PIB par rapport à ce que celui-ci aurait été si la croissance s'était poursuivie. Compte tenu de l'ampleur et de la profondeur de cette crise, l'économie française, même si elle retrouvait un bon rythme de croissance, mettra des années pour rejoindre son niveau antérieur. C'est le schéma privilégié par l'Insee dans son rapport de juin : « Le niveau du PIB serait durablement inférieur à celui qui aurait prévalu en l'absence de crise » (2). Pire : « Dans cette configuration, l'écart à long terme par rapport au niveau du PIB qui aurait été atteint si la crise n'avait pas eu lieu croît mécaniquement avec l'ampleur des pertes de croissance enregistrées dans les premières années de la crise. »

Dans ce scénario hélas crédible, « même s'il y a un rebond des recettes, il n'atteindra pas avant longtemps le niveau des dépenses »,

analyse Mathilde Lemoine, directrice des études économiques de HSBC, qui table sur 4,5 % de déficit public au mieux en 2013 (3). Autrement dit, comme nous avons grimpé une marche d'escalier du côté des dépenses, tandis que nous en avons descendu une du côté des recettes, la distance qui s'est creusée risque fort de ne pas être comblée de sitôt, comme l'expliquent savamment Paul Champsaur, directeur de l'Autorité de la statistique publique, et Jean-

Philippe Cotis, directeur général de l'Insee (4). La conséquence en est que, dans cette situation, pour parvenir à rééquilibrer vraiment le solde des finances publiques, stabiliser les dépenses ne suffit plus, il faut les baisser, et vigoureusement. Revisiter notre Etat providence, renoncer à certaines prestations, en placer d'autres sous condition de ressources... Le « plan de rigueur » de la France en est loin, plus loin encore de cette austérité que veut y

voir la gauche. C'est un choix revendiqué de politique économique pour ne pas ruiner toute chance de croissance. Mais cette pâle rigueur ne changera pas la couleur de nos déficits.

JEAN-FRANCIS PÉCRESSE EST
ÉDITORIALISTE AUX
« ECHOS ».

(1). Rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques, juin 2010. (2). « Quelle croissance de moyen terme après la crise ? », in « L'économie française, comptes et dossiers », Insee, juin 2010. (3). « When will the debt stop growing ? », par Janet Henry, Mathilde Lemoine, 21 juin 2010. www.research.hsbc.com. (4). Rapport sur la situation des finances publiques, par Paul Champsaur et Jean-Philippe Cotis, avril 2010.

Tous droits réservés : Les Echos
8C95F3FC8520B70845431280220DB1A322104F06042D8C1CFAE1A29

Diff. 140 313 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

Mardi 6 Juillet 2010

France

L'assurance-maladie préconise 2,2 milliards d'euros d'économies

Pour limiter la croissance des dépenses à 2,9 % l'an prochain, l'assurance-maladie propose, dans un rapport qui sera examiné jeudi, de réduire les tarifs des biologistes, les prix des médicaments ou les honoraires des orthodontistes.

Il faudra faire 2,2 milliards d'euros d'économies l'an prochain si on veut tenir l'objectif de progression des dépenses de santé fixé par le président de la République. C'est le diagnostic posé par l'assurance-maladie dans un rapport qui sera examiné jeudi par son conseil d'administration. Nicolas Sarkozy a demandé que les remboursements progressent de 2,9 % seulement en 2011. Or la croissance « spontanée », c'est-à-dire si l'on ne faisait rien, est évaluée à 4,2 %. Pour corriger la différence entre la tendance et l'objectif, le rapport propose 21 mesures pour l'an prochain. Au gouvernement d'annoncer, à l'automne, lesquelles il retiendra.

L'assurance-maladie commence par deux propositions qui risquent de susciter la polémique. La première concerne la prise en charge à 100 % des personnes souffrant de maladies chroniques, et qui bénéficient du régime des affections de longue durée (ALD). Certains patients hypertendus pourraient sortir de ce régime lorsque leur hypertension ne s'accompagne pas d'un autre facteur de risque. Cette mesure ne rapporterait pas grand-chose, car elle concernerait au maximum quelques dizaines de milliers de personnes dont les dépenses sont faibles. Mais ce serait un pas dans le sens d'une réforme des ALD, qui représentent l'essentiel des dépenses de santé (lire ci-dessus). La direction de l'assurance-maladie avance prudemment sur ce terrain pour éviter une levée de boucliers des

Les dépenses remboursées par groupe de pathologies

En milliards d'euros, 2008

Patients cardiovasculaires lourds	23
Autres affections graves	21
Autres maladies chroniques non aggravées	20
Cancers	17
Affections psychiatriques graves (psychoses, dépressions sévères...)	13,5
Maladies cardiovasculaires non aggravées (hypertension...)	12
Episodes hospitaliers ponctuels	12
Diabète	11
Affections neurologiques dégénératives (Alzheimer, Parkinson, sclérose en plaques...)	7
Soins ambulatoires courants	7
Maternité	5

idé / Source : Assurance-maladie / Photo : R&A



associations de patients. Et il n'est pas du tout certain que le gouvernement suive cette recommandation, risquée politiquement.

Autre terrain miné : l'hôpital. Dans son rapport, l'assurance-maladie suggère que les dépenses de ville puissent progresser plus vite que les dépenses hospitalières, alors que le ministère de la Santé défend une croissance identique pour les deux secteurs. Objectif : réduire la part relative de l'hôpital dans les dépenses, qui est l'une des plus élevées au monde.

Arrêts de travail à temps partiel
Le rapport développe d'ailleurs des pistes pour éviter le recours à l'hôpital lorsque c'est possible. En développant les chimiothérapies à domicile, par exemple. Ou en

favorisant un certain type de dialyse, la dialyse péritonéale, pour les patients souffrant d'insuffisance rénale, afin de limiter les déplacements dans les centres de dialyse.

Autre axe défendu par l'assurance-maladie : réduire la disparité des pratiques des médecins. Pourquoi certains prescrivent-ils plus de médicaments, d'analyses biologiques ou d'arrêts de travail que d'autres ?

Le rapport propose ensuite des mesures d'économies plus classiques. Réduire les tarifs des analyses biologiques les plus courantes, « souvent 4 ou 5 fois plus élevées en France qu'en Belgique ou en Allemagne », et développer la rémunération au forfait dans ce secteur. Ou encore baisser les prix de

certains médicaments ou des bandelettes d'autotest délivrées aux patients diabétiques.

facturable dans ce domaine.

L'assurance-maladie suggère aussi d'autoriser des arrêts de travail à temps partiel « pour accompagner certains traitements ne nécessitant pas d'arrêts complets ». Dernière proposition, plafonner les dépassements d'honoraires des orthodontistes. En Ile-de-France, 94 % de ces professionnels pratiquent des honoraires au moins trois fois supérieurs aux tarifs de la Sécurité sociale. La réglementation pourrait fixer un tarif maximal

Le poids des maladies chroniques Prises en charge à 100 % par la Sécurité sociale, les 30 pathologies classées dans la catégorie des affections de longue durée (ALD) représentent les deux tiers du budget de l'assurance-maladie. Environ 10 millions de personnes bénéficient de ce régime. Il s'agit des pathologies cardio-vasculaires comme l'hypertension, des cancers, des affections psychiatriques graves (psychoses...), du diabète ou encore

des maladies neurologiques dégénératives comme Alzheimer ou Parkinson. Conséquence directe, la dépense de santé est très concentrée : 10 % de la population représentent 60 % des remboursements. Et cette concentration a tendance à s'accroître. Les pathologies chroniques, qu'elles soient ou non en ALD, contribuent pour 80 % à la croissance des dépenses.

VINCENT COLLEN

Tous droits réservés : Les Echos
A299D3F281E0CE0665BB1D209106813128705D02C4C789EFB7ECA52

Diff. 140 313 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

Europe et international

Mardi 6 Juillet 2010

L'ELDR MISE SUR LE VIEILLISSEMENT ACTIF

Le parti européen des libéraux, des démocrates et des réformateurs (ELDR) n'a pas attendu le livre vert de la Commission européenne sur l'avenir des pensions (annoncé maintenant pour le 7 juillet) pour prendre position sur le sujet. Ses membres entendent plancher sur les défis que font peser les changements démographiques sur les systèmes de pension et présenter les analyses du parti au grand public tout au long de l'année, qu'ils ont baptisée « focus year on demographic change ». Première étape : un nouveau site internet. A travers diverses contributions de ses membres, comme les commissaires Cécilia Malmström (affaires intérieures), Androula Vassiliou (jeunesse et éducation), Olli Rehn (affaires économiques et monétaires), ou divers parlementaires, le parti mise sur le vieillissement actif.

Selon le commissaire Olli Rehn, le vieillissement est un défi politique majeur mais il n'est pas insurmontable et ne doit pas nous déprimer. « Non seulement parce

qu'il y a des exemples fructueux de réformes des pensions dans le passé. Mais également parce que, alors que les statistiques nous montrent que le nombre de personnes âgées est en train d'augmenter, les 65-70 ans des années à venir ne sont pas les mêmes qu'aujourd'hui ou qu'il y a 40 ans. Ils seront plus sains, mieux éduqués et auront de meilleures ressources financières. Cela signifie notamment que les gens pourront rester sur le marché du travail plus longtemps et que les personnes plus âgées pourront contribuer à leur propre bien-être mais également celui de leurs familles et de leurs communautés, de nombreuses autres manières. La tâche est simplement de faciliter ce type de vieillissement actif, ni plus ni moins ».

Outre la mise en place de conditions propices au vieillissement actif, permettant aux personnes plus âgées de rester plus longtemps sur le marché du travail, l'ELDR appelle à tirer meilleur de l'immigration liée au travail. Parallèlement, il veut s'attaquer à la question des jeunes : améliorer les systèmes d'éducation et

de formation et soutenir les jeunes dans leur entrée sur le marché du travail et dans leurs efforts à s'engager dans nos sociétés. Il faut également les aider à étudier et à travailler à l'étranger. C'est en tout cas les priorités défendues par Androula Vassiliou, qui permettront à terme d'améliorer les perspectives des jeunes et leurs opportunités professionnelles. « Les décideurs politiques ont tendance à se concentrer sur les besoins et les demandes de leurs électeurs plus âgés », observe la commissaire dans une note intitulée « Les jeunes - un atout stratégique pour l'Europe ». « Cela est compréhensible, mais peu judicieux. Donner aux jeunes de meilleures possibilités permettra au final d'améliorer la vie de tous les Européens », ajoute-t-elle.

Toutes ces contributions des membres de l'ELDR peuvent être commentées par le grand public.

Site web : <http://www.eldrfocus.eu>

Par Sophie Petitjean

Mardi 6 Juillet 2010

LA COMMISSION OUVRE LE CHANTIER DE LA RÉFORME DES SYSTÈMES DE RETRAITE

D'abord annoncé pour le 23 juin, la Commission européenne publiera son Livre vert sur l'avenir des pensions le 7 juillet. Selon un premier jet, obtenu par Europolitique il y a plusieurs semaines, l'exécutif européen formule plusieurs recommandations, au rang desquelles un rehaussement de l'âge légal de départ à la retraite, la mise en place de systèmes de pensions diversifiés, ou encore une législation en matière de pension plus favorable à la mobilité. La Commission propose aussi de créer une plate-forme commune chargée de surveiller d'une manière intégrée tous les aspects de la politique des pensions et de la réglementation y afférant et envisage l'idée de créer un système européen de garantie des prestations.

Selon plusieurs sources, ce Livre vert, très général, pourrait à terme déboucher sur un Livre blanc plus sectoriel assorti d'une évaluation d'impact, ainsi que sur une proposition législative. Pour l'heure, l'objectif est de balayer l'ensemble de la problématique, sans se limiter, comme envisagé au départ, aux pensions par capitalisation (puisque c'est là qu'il y avait des compétences européennes). Ainsi, les piliers publics, l'accès au logement, les soins de santé et les soins de longue durée, la question des femmes, la portabilité des pensions, les normes de solvabilité et d'insolvabilité, sont des questions abordées dans le document.

UN DÉFI DOUBLE

L'enjeu est de taille : comment assurer l'adéquation et la durabilité des pensions, sachant que d'ici 2060, deux personnes seulement seront en âge de travailler pour une personne âgée de 65 ans et plus, contre 4 à 1 à l'heure actuelle. Il faut, dès à présent, s'attaquer de concert à l'aspect quantitatif (durabilité) et qualitatif (adéquation) des pensions, prévient

le projet de Livre vert.

Premier thème abordé, l'adéquation des pensions. Sachant que les taux de remplacement (le rapport entre la pension de retraite nette que touche un retraité et son salaire net au moment où il part en retraite) des systèmes de retraites publiques vont diminuer, il est important de donner aux gens la possibilité de prétendre à d'autres droits. Ces mesures pourraient inclure de travailler plus longtemps et d'augmenter l'accès aux systèmes de pensions complémentaires. Le projet de Livre vert lance quelques pistes à ce sujet : il faudrait envisager d'élargir les sources des revenus de retraite et sécuriser les régimes par capitalisation, en réduisant le risque des investissements dans des fonds de pension et en le répartissant mieux. Parallèlement, le Livre vert tire la sonnette d'alarme au sujet de la durabilité des pensions : « Au vu de l'état désastreux des finances publiques et de l'augmentation insoutenable qui est prévue des niveaux des dettes publiques, si aucune action politique n'est prise, la consolidation fiscale deviendra une obligation dans toutes les politiques pour les années à venir, y compris celles régissant les pensions ». Il insiste sur le rôle que pourraient jouer le pacte de stabilité et de croissance et la productivité de la main-d'œuvre sur les finances publiques.

Pour répondre à ces défis, la Commission envisage la création d'une plate-forme commune qui surveillera tous les aspects de la politique des pensions et la réglementation y afférente, et qui tiendrait compte de leur interconnexion et rassemblerait toutes les parties prenantes. « La Commission est prête à explorer le meilleur moyen de rendre les systèmes de pension adéquats,

durables et sûrs en les insérant dans les objectifs sociaux et économiques plus larges que s'est fixés l'Europe ».

TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS

Précipitées par les effets de la crise, les annonces de réformes des systèmes de pensions se sont succédées ces dernières semaines (et notamment en Grèce, en Espagne, en Roumanie, en France et en Belgique). Principal changement envisagé, le rehaussement de l'âge de départ légal à la retraite. Les statistiques sont en effet alarmantes : à l'heure actuelle, la retraite occupe un tiers de la vie tandis que la moitié des plus de 50 ans sont encore actifs passé cet âge. Une tendance qui va à l'encontre des engagements pris au Conseil européen de Barcelone (engagements qui repoussaient de cinq ans l'âge légal à partir duquel les Européens arrêtaient de travailler) et les objectifs d'emplois consacrés par la stratégie UE 2020 (75 % d'ici 2020). La Commission appelle donc les États membres à se saisir de cette question : comment garder les citoyens plus longtemps sur le marché du travail ? Grossièrement, elle compile cinq idées : (1) ajuster l'âge de départ à la retraite avec les évolutions liées à l'espérance de vie, (2) augmenter le nombre d'années de cotisation, (3) prévoir une transition graduelle à travers notamment des horaires allégés, (4) prévoir des incitations fiscales et sociales à travailler, voir même (5) établir des principes européens communs. Mais le projet de Livre vert met en garde : il ne s'agit pas simplement de rehausser l'âge d'éligibilité, il faut également garantir l'accès à tous au marché du travail, aux formations et aux ajustements, peu importe l'âge, le genre, la race. Le Fonds social européen a ici tout son rôle à jouer.

S'ADAPTER AUX NOUVELLES TENDANCES

L'Europe du 21^e siècle est en pleine mutation, faisant peser de plus en plus de défis sur les systèmes de pensions : les citoyens sont plus mobiles, dans une Europe étendue, tandis que la crise a mis en exergue la vulnérabilité de ses systèmes de retraites. Dans un premier temps, les obstacles à la mobilité devraient être supprimés. Pour limiter son impact sur les régimes de retraite, la Commission envisage la révision de règles existantes, comme (1) la Directive 2003/41/CE concernant les activités et la surveillance des institutions de retraite professionnelle (dite directive IORP) et (2) la norme comptable IAS19 (relatif à la comptabilisation des retraites et de tous les avantages accordés par une entreprise à ses salariés).

Elle encourage par ailleurs un nouveau cadre légal pour un régime européen des pensions privées, parallèlement aux régimes de pension existants en Europe. La question des pensions complémentaires, principal obstacle à la mobilité des travailleurs européens, est également abordée, le projet de Livre vert s'interrogeant sur la nécessité de les encadrer au niveau européen et d'établir un système de suivi au niveau européen.

La Commission s'attaque aussi au facteur « risque », dont l'impact a été révélé par la crise. Constatant certaines incohérences législatives, notamment dans l'application divergente de la législation européenne au niveau national, la superposition de plusieurs règles, les évolutions du marché (transfert des régimes à prestations définies vers les régimes à cotisations définies) et la nécessité de sécuriser les fonds de pension, la Commission appelle à améliorer les régimes de solvabilité pour les fonds de pension (en envisageant un système de garantie des prestations de pension) et à s'attaquer aux problèmes survenant en cas d'insolvabilité de l'employeur.
COMPILER, INFORMER ET PROPOSER

La crise a également mis en lumière l'importance de l'information : un choix informé permet de protéger le (futur) retraité financièrement et socialement. Dans cette optique, les États membres pourraient mettre en place des services fiables visant à faciliter les choix des consommateurs

pour un produit de pension adéquat. Parallèlement à cela, il conviendrait d'améliorer les statistiques européennes sur les pensions à travers une méthode communautaire de compilation des statistiques de pension, conclut le projet de Livre vert. Celles-ci encourageraient les bonnes pratiques et permettraient à l'Union européenne de jouer pleinement son rôle de coordinateur, à travers une surveillance rigoureuse et la facilitation des réformes nationales.

Le projet de Livre vert : www.europolitique.info > recherche = 273368

Quatorze questions pour l'avenir des pensions

Quatorze questions très précises sont donc posées tout au long de ce projet de Livre vert en vue d'assurer la pérennité et l'adéquation des pensions dans le contexte du vieillissement de la population, des schémas de mobilité en Europe et du fonctionnement des marchés financiers. Les institutions de l'UE, les États membres, les parties intéressées de même que le grand public auront cinq mois pour y répondre.

1. Comment l'Union européenne peut-elle soutenir les efforts des États membres visant à renforcer l'adéquation des systèmes de retraite ? L'UE devrait-elle chercher à mieux définir ce qu'un revenu de retraite adéquat implique ?
2. Le cadre de pension existant au niveau de l'UE est-il suffisant pour assurer la viabilité des finances publiques ?
3. Comment atteindre un âge de départ à la retraite plus efficace ? L'augmentation des âges de départ à la retraite pourrait-il y contribuer ? Des mécanismes automatiques de rajustements liés aux changements démographiques devraient-ils être introduits dans les systèmes de retraite afin d'équilibrer le temps consacré au travail et à la retraite ? Quel rôle pourrait jouer l'échelon européen à cet égard ?
4. Comment la mise en oeuvre de la stratégie Europe 2020 peut-elle être utilisée pour garder les personnes âgées sur le marché du travail et pour s'attaquer aux discriminations liées à l'âge ?
5. De quelle manière la directive

relative aux institutions de retraites professionnelles devrait-elle être modifiée pour améliorer les conditions de l'activité transfrontalière ?

6. Quel devrait être le champ d'application des régimes couverts par l'action au niveau de l'UE en matière de portabilité ?

7. L'UE devrait-elle examiner à nouveau la question des transferts ou la mise en place de normes minimales concernant l'acquisition et la conservation soutenue par un service de suivi pour tous les types de droits en matière de pension au niveau de l'UE est-elle une meilleure solution ?

8. Quels éléments de la législation européenne devraient être revus pour assurer un système cohérent de réglementation et de surveillance des régimes de pension et des produits ?

9. Comment la réglementation européenne, ou un code de bonnes pratiques, pourrait-elle aider les États membres à atteindre un meilleur équilibre pour les épargnants et les prestataires de retraite entre risques, sécurité et accessibilité ?

10. A quoi devrait ressembler un régime de solvabilité équivalent pour les fonds de pension ?

11. La protection prévue par la législation européenne contre l'insolvabilité des employeurs contribuant à la pension doit-elle être améliorée et si oui, comment ?

12. Y a-t-il un exemple type appelant à moderniser les exigences minimales actuelles de divulgation d'informations pour les produits de retraite (par exemple la normalisation et la clarté) ?

13. L'UE doit-elle développer une approche commune pour les options par défaut en matière de participation et de choix d'investissement ?

14. Quelles devraient être les principaux éléments d'un cadre de coordination politique renforcé au niveau européen pour améliorer la conception et la mise en oeuvre de la politique de retraite à travers une approche intégrée ? La création d'une plate-forme pour le suivi de tous les aspects de la politique de retraite d'une manière intégrée fait-elle partie de la voie à suivre ?

Par Sophie Petitjean

Tous droits réservés : Europe Information
539F736088409E0625641690600631B22140E103D4CD8C8F5C49CC5

[Retour Sommaire](#)